



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8743^e séance

Mercredi 11 mars 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Wu Haitao	(Chine)
Membres :		
	Afrique du Sud	M. Davies
	Allemagne	M. Beck
	Belgique	M ^{me} de Schaetzen
	Estonie	M ^{me} Riisenberg
	États-Unis d'Amérique	M. Lee
	Fédération de Russie	M. Mikhaylov
	France	M ^{me} Davezac
	Indonésie	M ^{me} Widyastuti
	Niger	M. Ibrahim Sidi
	République dominicaine	M. Bencosme Castaños
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} O'Kelly
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Phillips
	Tunisie	M ^{me} Elmansouri
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique

Lettre datée du 26 février 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/161)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur le Président, pour avoir organisé un débat aussi important et nous donner l'occasion de faire part de nos réflexions sur ce sujet précis.

Il y a quatre ans ce mois-ci, le Conseil apprenait et condamnait l'attentat terroriste meurtrier perpétré le 13 mars 2016 à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire (voir SC/12279). Depuis lors, malheureusement, les discussions du Conseil sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ne sont devenues que plus fréquentes.

Nous devons bien sûr réagir aux menaces immédiates contre la sécurité et aux besoins humanitaires urgents, et nous saluons vivement les efforts des États Membres et des organes de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Toutefois, nous devons également maintenir une approche plus large si nous voulons que les progrès deviennent permanents. En outre, la situation évolue rapidement, notamment au Sahel, et le modèle linéaire de paix et de stabilité ne peut pas suivre le rythme. Aujourd'hui, je voudrais donc me concentrer sur le cercle vicieux qui engendre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, et proposer trois moyens de briser éventuellement ce cercle.

Le premier moyen consiste à donner des moyens d'action aux communautés locales. Les terroristes et les extrémistes violents prospèrent dans les zones périphériques. Ils exploitent le mécontentement des groupes marginalisés et prétendent protéger les plus vulnérables. Les griefs locaux donnent souvent aux terroristes une base de soutien. Pour atténuer ces préoccupations, notamment le manque de sécurité, de justice, de gouvernance et de services sociaux, nous avons besoin d'un système d'appui durable, c'est-à-dire de la communauté.

Nous pensons qu'une approche centrée sur l'être humain, mise en œuvre par tous et pour tous, est un élément important pour renforcer la résilience et garantir la paix et la stabilité en Afrique. Mais cela ne se produit pas automatiquement. Le développement inclusif reste essentiel, en même temps que nous nous attaquons aux préoccupations immédiates en matière de sécurité et sur le plan humanitaire.

Le deuxième moyen consiste à renforcer les capacités institutionnelles afin d'atteindre les communautés

locales. C'est un travail de longue haleine. Après l'élimination des menaces d'aujourd'hui, des institutions fortes et fiables, associées au développement économique, empêcheront demain la résurgence de l'activisme. Les communautés locales peuvent constituer une protection contre l'extrémisme violent, mais seulement si une bonne gouvernance du secteur de la sécurité est fermement en place.

C'est pourquoi le Japon a placé le renforcement des capacités dirigé par l'Afrique au cœur de son action, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice. Depuis 2008, nous avons collaboré avec 14 centres africains de formation aux opérations de maintien de la paix sur tout le continent pour renforcer les capacités multidimensionnelles régionales en matière de maintien de la paix mis en œuvre par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Cette année, nous apportons notre soutien aux centres de formation aux opérations de maintien de la paix dans neuf pays africains, dont le Mali. Nous avons également appuyé des programmes de formation à la justice pénale dans des pays africains francophones afin de renforcer les capacités de la police, des procureurs et des juges grâce à la coopération Sud-Sud.

Nous continuerons à collaborer avec les pays africains et nos partenaires internationaux dans le cadre de la nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique, présentée en août dernier à la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Le troisième et dernier moyen, c'est la coopération régionale. Si j'ai mis l'accent aujourd'hui sur les communautés locales, la menace du terrorisme est elle de nature transfrontalière et transnationale. La coopération de l'Organisation avec les organisations régionales et sous-régionales est un élément essentiel de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Japon constate avec satisfaction le renforcement de la coopération, ces dernières années, entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine et ses organisations sous-régionales, et nous continuerons d'apporter notre coopération à ces efforts collectifs.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et souligner la pertinence de ce débat qui arrive à point

nommé. Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement, et l'Observatrice permanente de l'Union africaine, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, de leurs exposés riches en informations de ce matin.

Le terrorisme est toujours une grave menace mondiale, qui n'épargne aucun pays. Ce fléau, qui se caractérise par une grande capacité de mobilité, d'adaptation et d'innovation, continue de susciter de vives préoccupations, en semant la terreur et en déstabilisant de nombreuses régions de la planète. L'Afrique n'a pas été épargnée, étant donné que le continent a été pris pour cible par des attentats terroristes sans précédent. Malgré les pertes de territoires subies dernièrement, les groupes terroristes, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, continuent de faire preuve d'une violence inouïe, tout en renforçant leurs stratégies de recrutement et de financement.

La lutte contre ce fléau exige toute notre attention, sur le long terme. Tel qu'indiqué dans la Déclaration présidentielle S/PRST/2020/5, on ne saurait trop souligner l'importance d'une approche globale pour combattre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. Dans ce contexte, il faut promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et s'attaquer aux causes profondes, notamment par la prévention des conflits, le renforcement des institutions publiques et la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la radicalisation. À cet égard, il est également essentiel de veiller à la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'implication des communautés locales.

L'Algérie a réussi à vaincre le terrorisme, comme reflété clairement dans *l'indice mondial du terrorisme pour 2019*. Mon pays, qui a souffert des effets dévastateurs du terrorisme dans les années 90, joue aujourd'hui un rôle de premier plan dans la lutte contre ce fléau et continue d'être très vigilant et engagé à cet égard. Nous mettons surtout l'accent sur la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes de développement visant à lutter contre les facteurs d'exclusion, de marginalisation et d'injustice sociale, souvent exploités par la propagande terroriste à des fins de mobilisation et de recrutement, ainsi que sur la promotion de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales. La sécurisation de notre frontière et la poursuite de la

lutte contre le terrorisme résiduel font également partie intégrante de notre stratégie antiterroriste globale.

Au niveau régional, l'Algérie a toujours plaidé en faveur d'une approche orientée vers des mesures ciblées et efficaces, fondées sur l'appropriation nationale et visant à combattre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, tout en assumant la responsabilité de la sécurité et de la stabilité sur notre territoire, conformément à nos obligations internationales. L'Algérie coopère également avec les pays du Sahel sur la base d'une approche concertée par l'intermédiaire de divers mécanismes de coopération, tels que le Comité d'état-major opérationnel conjoint, l'Unité de centralisation du renseignement et de liaison du Sahel et de nombreux autres cadres. Ces mécanismes contribuent à renforcer la coopération en matière de sécurité entre les pays du Sahel grâce à la coordination et au renforcement des mesures de contrôle aux frontières, ainsi que par la formation, l'échange des renseignements et la mise en commun du matériel.

En sa qualité de championne de l'Union africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, l'Algérie présente régulièrement des rapports à l'occasion des sommets de l'Union africaine, décrivant les menaces et tendances terroristes sur le continent africain. Les derniers rapports indiquent que les différents groupes terroristes opérant dans certaines parties du continent sont toujours actifs et continuent de menacer la paix, la sécurité, la stabilité et la cohésion sociale, en particulier dans la région sahélo-saharienne.

La radicalisation, en particulier parmi les jeunes, gagne également du terrain, notamment parmi les segments économiquement défavorisés de la population. De même, le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée a pris des proportions alarmantes. On observe un nombre croissant de combattants terroristes étrangers, d'origine africaine ou non africaine, dans diverses parties du continent, en particulier dans les zones en proie à des conflits armés. Ces individus, qui ont été formés idéologiquement et militairement, aggravent la menace que le terrorisme fait peser sur l'Afrique.

En outre, l'Algérie a soumis à l'Union africaine un mémorandum définissant sept piliers autour desquels l'organisation pourrait organiser la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il s'agit notamment de renforcer le cadre africain de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme; de régler la question des combattants terroristes étrangers et de leur retour ou de leur

circulation sur le continent africain; de restreindre et de tarir des nombreuses sources de financement du terrorisme; de prévenir et de combattre la radicalisation; et enfin, de promouvoir des cadres politiques, institutionnels et judiciaires qui favorisent la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit, la justice sociale et le développement socio-économique.

Le continent africain, par l'entremise de l'Union africaine et de ses institutions, ainsi que les pays directement touchés, ont fait preuve de résilience et de détermination dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme lié à différents trafics. Plusieurs initiatives et arrangements de sécurité collective ont été établis au niveau du continent, comme le Processus de Nouakchott et le Comité des services de renseignement et de sécurité africains. L'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL), ainsi que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, tous deux basés à Alger, jouent également un rôle important dans le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, il convient de noter que l'Algérie a accueilli la première assemblée générale d'AFRIPOL, fait don du système de communication et des données d'AFRIPOL au profit de tous les États membres, et a joué un rôle de chef de file en ce qui concerne les mémorandums d'accord avec toutes nos organisations de police, telles qu'INTERPOL et EUROPOL.

Enfin, dans le cadre de ses efforts globaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, l'Algérie travaille également en étroite collaboration avec d'autres acteurs, notamment au sein de cadres mondiaux de lutte contre le terrorisme. À sa troisième réunion plénière tenue à Lomé les 3 et 4 février, le Groupe de travail sur le renforcement des capacités dans la région de l'Afrique de l'Ouest, que l'Algérie copréside avec l'Allemagne, a mis particulièrement l'accent sur le renforcement de la mise en œuvre, de la coopération et des efforts de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans la région de l'Afrique de l'Ouest, conformément à son plan de travail pour 2019-2021.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme engagement de l'Algérie en faveur des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à tous les niveaux, ainsi que sa volonté de contribuer aux efforts collectifs visant à endiguer la menace posée par le terrorisme et son discours.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et l'organisation de cet événement important. Je voudrais également, au nom de ma délégation, me féliciter de l'accent mis sur la paix et la sécurité en Afrique, en particulier sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont des défis persistants au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et dans la corne de l'Afrique.

À cet égard, nous rendons hommage à la mémoire des victimes et de tous ceux qui ont perdu la vie du fait des terroristes et des extrémistes. Le Kenya condamne fermement la récente tentative d'assassinat qui a visé le Premier Ministre soudanais, Abdalla Hamdok, et nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement soudanais.

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M^{me} DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, ainsi que M. Abdoulaye Dieye, Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, et me féliciter des remarques qu'ils ont faites ce matin.

Le Kenya s'associe également à la déclaration prononcée par l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Comme le reste du monde, le Kenya et l'Afrique ont beaucoup souffert en raison du terrorisme mondial. Les groupes terroristes, notamment Al-Qaïda et ses affiliés ainsi que des groupes dissidents comme les Chabab et Boko Haram, sont de plus en plus actifs et de plus en plus présents en Afrique.

Par ailleurs, les groupes terroristes mutent, évoluent et s'adaptent de plus en plus à leur environnement immédiat, et, chose alarmante, semblent, pour certains, fonctionner comme des quasi-gouvernements, avec des armes de relations publiques sophistiquées, et fournir des biens et services publics similaires à ceux fournis par l'État pour satisfaire leurs intérêts financiers.

Les groupes terroristes et extrémistes exploitent les possibilités d'investissement, de commerce et d'aide humanitaire pour financer leurs activités. Cela a pour conséquence d'inverser le développement, d'accroître les déplacements de populations et de provoquer

l'instabilité politique et socioéconomique aux niveaux national et régional.

C'est dans ce contexte que le Kenya reste un État à l'avant-garde la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et demeure déterminé à établir des partenariats en vue d'une approche stratégique et opérationnelle pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Comme l'ont indiqué ce matin M^{me} DiCarlo et le Représentant permanent de la Tunisie au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité plus Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Kenya a accueilli, les 10 et 11 juillet 2019, avec l'Union africaine et l'ONU, la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui s'est tenue à Nairobi. La Conférence a été coprésidée par le Président Kenyatta du Kenya; M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; et le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres.

Plus de 1 400 participants, dont 42 pays africains, 60 pays non africains, huit organisations internationales et régionales et 55 organisations de la société civile, ont assisté à cet événement. La Conférence a représenté une instance pour partager les bonnes pratiques et les innovations en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. L'accent a été mis sur les efforts dirigés et pris en main par les Africains, de concert avec la communauté internationale.

Voici quelques-unes des grandes conclusions et propositions ressorties de la conférence de Nairobi de juillet qui nécessitent une attention urgente, ainsi que des investissements simultanés en ressources humaines, institutionnelles, juridiques et financières aux niveaux national, régional et mondial. Il s'agit, premièrement, du renforcement de la coopération régionale et sous-régionale africaine en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que des initiatives de l'Union africaine, notamment « Faire taire les armes » et l'Agenda 2063, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, afin de mieux répondre aux défis du terrorisme auxquels le continent est confronté; deuxièmement, l'organisation de dialogues annuels sur la lutte contre le terrorisme entre l'ONU et l'Union africaine, avec la participation d'organismes régionaux à l'avenir; et troisièmement, la création d'une plateforme interinstitutions au Kenya pour faciliter la coordination des activités régionales de lutte contre le terrorisme.

Le Kenya et l'ONU ont également convenu d'organiser une manifestation parallèle pour présenter les résultats de la Conférence en marge de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres qui doit se tenir à New York en juin 2020, sous réserve de de l'évaluation des risques liés au COVID-19 actuellement en cours.

Je voudrais également formuler quelques observations et recommandations supplémentaires fondées sur notre expérience et sur les enseignements que nous en avons tirés.

Premièrement, il est primordial de définir une approche participative pour les cadres de prévention et d'adopter une démarche « à l'échelle du Gouvernement » et « à l'échelle de la société » pour, par exemple, garantir l'autonomisation des jeunes et des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent et dans la promotion de la cohésion sociale au niveau local.

Il importe tout autant de remédier à la fragilité. Investir dans des institutions de gouvernance résilientes, orientées vers l'établissement de l'autorité de l'État dans les territoires vulnérables ou qui se situent à la marge, constitue également une mesure préventive non négligeable. Par conséquent, les missions humanitaires multilatérales doivent inclure des stratégies de stabilisation et de prestation de services qui privent les terroristes de ces bastions territoriaux; les initiatives transfrontalières de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doivent également être prioritaires. Nous voyons l'exemple que le Kenya et l'Éthiopie, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ont donné, et les résultats sont très louables. Tout aussi important est le développement de solides capacités de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réhabilitation à l'intention des combattants terroristes qui rentrent chez eux, car c'est un facteur déterminant dans la réduction effective de la menace. Le Conseil de sécurité doit également veiller à ce que toutes les associations et affiliations à des groupes terroristes connus soient répertoriées afin de mieux anticiper et contrer les stratégies et les sources de financement de ces groupes.

Enfin, le Kenya appuie les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme pour créer un réseau mondial de centres de lutte antiterroriste. Nous avons également forgé de solides partenariats de coopération régionale en matière judiciaire et répressive au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Autorité

intergouvernementale pour le développement et de la région des Grands Lacs. Dans ce contexte, l'important contingent que le Kenya fournit à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) confirme notre détermination à éliminer le terrorisme international dans notre sous-région.

Nous appelons donc la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts déployés par l'AMISOM en lui apportant un financement suffisant et prévisible, étant donné que la guerre contre le terrorisme des Chabab n'est pas encore terminée. Il est impératif que la communauté internationale continue d'aider le Gouvernement somalien à renforcer le secteur de la sécurité nationale et aussi à maintenir l'ordre public.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Itegeboje (Nigeria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation chinoise, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir organisé le présent débat sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique, ainsi que les autres intervenants de nous avoir éclairés sur ce sujet important.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Comme nous le savons tous, le terrorisme et l'extrémisme violent sont devenus des caractéristiques inquiétantes en Afrique, et le continent a dû faire face à différentes formes de terrorisme et d'acteurs terroristes, notamment Al-Qaïda, l'Armée de résistance du Seigneur, les Chabab, l'État islamique d'Iraq et du Levant, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », Boko Haram, etc. Les activités de ces groupes ont entraîné des difficultés indicibles, la dislocation des activités socio-économiques, des crises humanitaires et un retard de développement sur le continent.

Les catalyseurs du terrorisme ne sont pas difficiles à identifier; il s'agit notamment de l'idéologie, des changements climatiques, de l'utilisation d'Internet, de l'exclusion des jeunes et des femmes de la gouvernance, du manque de développement, de la prolifération des armes légères et de petit calibre, de la prévalence des territoires non gouvernés en Afrique, de la médiocrité des systèmes de justice pénale, de l'absence d'état de droit, etc.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est l'instrument mondial adopté en 2006 par les États Membres dans le but de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Dans une perspective continentale, les institutions de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine ont continué de renforcer les capacités dont disposent les services de renseignement, les forces de l'ordre et d'autres institutions pour prévenir et combattre le terrorisme, comme prévu dans les instruments et les cadres de l'Union africaine, à savoir, notamment, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, le Comité des services de renseignement et de sécurité africains et, plus récemment, l'Organisation africaine de coopération policière.

Ces cadres, ainsi que d'autres, ont défini des mesures pratiques qui fondamentalement répondent aux défis de l'Afrique en matière de sécurité dans les domaines de la police et du contrôle des frontières, des mesures législatives et judiciaires, du financement du terrorisme, de l'échange d'informations, et de la coordination et de la normalisation des efforts visant à renforcer la capacité des États membres à prévenir et à combattre le terrorisme et à établir des liens entre le terrorisme, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent et la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté en 2013 une stratégie de lutte contre le terrorisme assortie d'un plan de mise en œuvre. Elle repose sur trois piliers : la prévention du terrorisme, la lutte contre le terrorisme et la reconstruction des communautés au lendemain de conflits. Cette approche intégrée prévoit également un ensemble complet de mesures à prendre par divers organismes dans les États membres et fournit une orientation politique stratégique en vue de contenir et d'éliminer la menace que le terrorisme fait peser sur la communauté. À cette fin, le plan a créé au sein de la CEDEAO une unité de coordination de la lutte contre le terrorisme; un mandat d'arrêt et une liste noire des réseaux terroristes et criminels, qui faciliteront la coordination et le partage d'informations entre les États membres, ainsi qu'un centre sous-régional de formation à la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national, le Nigéria a adopté plusieurs mécanismes et instruments pour renforcer la sécurité, notamment une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme en 2014; un cadre politique national et un

plan d'action national pour prévenir et combattre l'extrémisme violent en 2017; et la Force multinationale mixte, créée en collaboration avec les pays voisins, à savoir le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Bénin, pour venir à bout de l'insurrection de Boko Haram.

Malgré leur pluralité, les efforts continentaux sont restés fragmentés, axés sur le domaine militaire et sans commune mesure avec l'ampleur de la menace. C'est pourquoi nous invitons le Conseil de sécurité à aider les pays qui en ont besoin. Des lacunes importantes persistent à tous les niveaux. La persistance de l'instabilité politique et l'absence d'ordre public dans différentes régions du continent ont créé un environnement idéal pour l'expansion des groupes terroristes et de leurs opérations. En règle générale, l'action menée par la justice pénale contre le terrorisme reste insuffisante. Les organismes chargés de l'application de la loi, y compris le contrôle des frontières, et les tribunaux sont constamment confrontés à un manque de capacité à mener à bien les enquêtes et les poursuites dans les affaires de terrorisme, ainsi que pour réhabiliter les criminels condamnés.

Dans de nombreux États, les tribunaux sont débordés et incapables de traiter rapidement et de manière efficace le nombre de personnes qui quittent les groupes terroristes. Par ailleurs, et malgré l'urgence, les mesures prises pour remédier à la menace que représente le retour des combattants terroristes étrangers restent ponctuelles et mal coordonnées. Cette lacune se trouve exacerbée par le fait que le système de justice pénale dans son ensemble ne possède pas les capacités techniques nécessaires pour prévenir, enquêter et poursuivre les cas de recrutement de terroristes en ligne ou d'incitation à commettre des actes terroristes.

Des facteurs politiques et structurels sapent également le rôle des services de renseignement dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que l'absence de collaboration qui en résulte avec le système de justice pénale, tant au niveau national que régional. De même, il existe des lacunes considérables dans les efforts nationaux et régionaux de lutte contre le financement du terrorisme, notamment en raison du mauvais fonctionnement des services de renseignement financier et d'autres cadres réglementaires, ainsi que des faibles capacités de gestion des frontières pour prévenir et interdire le trafic.

Si les opérations militaires en cours ont permis d'obtenir des succès majeurs, les efforts déployés pour les consolider et les faire perdurer sont insuffisants. Il s'agit notamment de réponses humanitaires adéquates,

d'initiatives de redressement rapide et de rétablissement de l'ordre public et de l'activité économique. La simple restauration des structures politiques et socioéconomiques aux niveaux d'avant le conflit ne constituera pas une solution durable à long terme. Les efforts de stabilisation doivent permettre de lutter contre les facteurs à l'origine du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Toutes ces lacunes nécessitent avant tout un financement pour faire face aux autres défis de développement qui assaillent le continent, à savoir l'assistance logistique et le renforcement des capacités. Le terrorisme est un phénomène mondial; le monde doit s'unir pour mettre fin à ce fléau. Les États Membres dotés de capacités doivent aider ceux qui n'en ont pas. Nous reconnaissons avec la plus grande satisfaction le rôle joué par le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à cet égard.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à continuer d'aider les organisations régionales telles que l'Union africaine, la CEDEAO et même les gouvernements nationaux à lutter contre le terrorisme au travers d'une approche globale et inclusive. Des mesures concertées doivent être prises pour lutter contre les effets délétères des changements climatiques et pour encourager les pays à aller dans le sens d'une gouvernance inclusive, à l'échelle de l'ensemble de la société, y compris l'intégration des jeunes et des femmes. Nous devons combattre la menace que représentent les flux financiers illicites, qui servent de canaux de financement du terrorisme et d'autres activités criminelles. Nous devons redoubler d'efforts pour réduire au minimum la prolifération des armes légères et de petit calibre. Plus important encore, tout le monde doit se mobiliser pour s'assurer que nous atteignons les cibles des objectifs de développement durable. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui donnera à lieu à des suggestions pour relever les défis actuels posés par le terrorisme et la criminalité organisée, qui agissent de plus en plus ensemble pour s'en prendre aux États et porter atteinte à la sécurité humaine dans le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Érythrée.

M^{me} Tesfamariam (Érythrée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je remercie la Chine d'avoir organisé un débat sur le thème « Paix et sécurité

en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique ».

Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Fatima Kyari Mohammed et le Sous-Secrétaire général Abdoulaye Mar Dieye des exposés qu'ils ont présentés plus tôt dans la journée.

Je tiens à exprimer l'indignation de l'Érythrée et sa condamnation de la tentative d'assassinat du Premier Ministre Abdalla Hamdok et à réitérer sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement soudanais.

La position ferme de l'Érythrée et sa lutte de plusieurs décennies contre le terrorisme et l'extrémisme sont bien connues. En tant que pays multiethnique et multireligieux, et au cours des deux dernières décennies, malgré les défis ardues que la région a dû relever face à des idéologies extrêmes, l'Érythrée est restée une nation pacifique et harmonieuse, comme cela a été le cas pendant des siècles. Les lois du pays contiennent des dispositions explicites permettant de préserver un tissu social sain, séculaire et empreint de tolérance mutuelle et de coexistence entre les différentes confessions.

La paix sociale a été un atout avéré dans la lutte contre l'extrémisme violent et cela est le fruit des politiques laïques. La culture de tolérance et de respect ethnique et religieux de l'Érythrée est un point fort. L'adhésion aux principes de justice sociale dans les politiques de développement et un système éducatif qui vise à inculquer la culture du service civique et la promotion de la dignité humaine continuent de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre ce fléau.

Comme tous les membres en conviendront, le fléau du terrorisme et de l'extrémisme a des dimensions et des tentacules mondiales, ainsi que des visées et une portée transnationales, et il continue de croître et de proliférer, en dépit de tous les efforts concertés visant à l'éradiquer. Pour l'Afrique, l'ère de l'après-guerre froide a été plus difficile que l'ère précédente, et le continent a dû faire face à des attaques sans précédent de la part de groupes fondamentalistes de toutes sortes. Les réponses régionales et internationales face à la montée des menaces ont été inadéquates et incohérentes.

Quoi qu'il en soit, il est ici important de mener une réflexion approfondie et d'évaluer les outils et les méthodes qui ont été utilisés à ce jour pour combattre cette abomination. Plus important encore, nous devons diagnostiquer et traiter pleinement les causes sous-jacentes qui ont pu contribuer à son incubation.

Il est essentiel de créer des mécanismes de coordination régionaux et mondiaux solides et d'établir et de consolider des coalitions répondant aux exigences de la situation et regroupant tous les pays concernés. D'une manière générale, il s'agit de dispositifs souples de coopération en matière de défense qui peuvent être créés pour lutter contre des menaces spécifiques, ce qui signifie qu'elles seront limitées dans l'espace et dans le temps. Toutefois, au-delà de ces coalitions spécifiques, les échanges continus d'informations et d'expériences, mais aussi la coordination doivent être étendus à un plus grand nombre de pays participants et se faire de manière plus régulière.

Dans le nouveau climat positif de coopération qui prévaut à l'échelon régional, l'Érythrée poursuit déjà ces objectifs avec une vigueur et une urgence accrues. L'Érythrée a tenu des sommets bilatéraux et trilatéraux avec ses voisins de la Corne de l'Afrique. En janvier, lors d'une réunion trilatérale à Asmara, la capitale de notre pays, les Présidents de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie se sont mis d'accord sur un plan global pour combattre et neutraliser les menaces communes auxquelles ils sont confrontés, notamment le terrorisme, le trafic d'armes et de drogue et la traite d'êtres humains.

Dans le cadre de son engagement global à promouvoir la paix et la sécurité et à combattre le terrorisme, l'Érythrée continue de prendre des mesures pour améliorer son cadre législatif et ses mesures de répression afin de prévenir les actes de terrorisme dans toutes ses manifestations et d'en poursuivre les auteurs. Nous avons publié une proclamation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et créé une cellule de renseignement financier pour surveiller et criminaliser le financement du terrorisme. L'Érythrée est également membre observateur du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe.

Au niveau opérationnel, tous les organes d'application de la loi pertinents travaillent collectivement avec la plus grande vigilance pour combattre et éliminer toute menace de terrorisme. Des programmes de sensibilisation du public, y compris dans les écoles, sont régulièrement menés par les autorités compétentes. Victime du terrorisme depuis les premiers jours de son indépendance, l'Érythrée condamne et combat activement le terrorisme sous toutes ses formes. Sans une participation consciente et vigilante du public à tous les niveaux, le terrorisme et l'extrémisme violent auraient saboté la survie et le développement de la nation. L'implication active des chefs religieux et des figures

de la société civiles dans le développement et la mise en œuvre des politiques nationales est cruciale.

Enfin, je voudrais réaffirmer les deux points suivants.

Premièrement, il convient de mettre l'accent, aux niveaux politique et opérationnel, sur les liens qui existent entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité organisée, telles que la traite des personnes et le trafic de migrants. Ces crimes se renforcent mutuellement et doivent être contrés de manière globale.

Aujourd'hui, le cyberspace est devenu un champ de bataille pour les cœurs et les esprits des jeunes du monde entier, et un terreau fertile pour l'incitation à la haine. Les mensonges diffusés en ligne sont devenus un outil pour semer la discorde et l'extrémisme et ont conduit, dans certains États, à des crises communales. Des mesures concrètes, axées sur les contre-discours, sont nécessaires pour protéger la société.

Deuxièmement, il est important de créer un message d'espoir et de contrer les discours de désespoir et de pessimisme qui perpétuent les idéologies extrémistes et terroristes. Alors que le développement international fait l'objet de débats depuis des décennies, des centaines de millions de personnes continuent de croupir dans la pauvreté. Nous devons renforcer notre coopération afin de parvenir à une défense commune contre le terrorisme et l'extrémisme violent et d'inverser l'inégalité croissante entre les pays riches et les pays pauvres.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Gimoliega (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons nous associer à nos collègues pour féliciter la Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat, qui nous offre l'occasion de renouveler notre engagement collectif envers la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Sous-Secrétaire général Dieye et l'Ambassadrice Mohammed de leurs exposés riches en informations ce matin (voir S/PV.8743).

Le phénomène du terrorisme, qui se propage sur tout le continent, y compris dans des zones jusqu'alors épargnées comme notre propre région d'Afrique australe, a fait l'objet d'une attention particulière de la part des dirigeants africains, qui conviennent que la lutte contre ce fléau doit être une priorité absolue pour

l'Union africaine et les organisations sous-régionales du continent.

Au sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en février, notre président, S. E. M. João Lourenço, a reconnu la menace croissante que représentent l'extrémisme violent et sa prolifération sur le continent et mis l'accent en particulier sur les liens qui existent entre la criminalité organisée et les activités terroristes. Par voie de conséquence, tous les dirigeants présents ont décidé que des réunions régulières devaient être organisées pour traiter en profondeur la menace que le terrorisme fait peser sur le continent.

L'un des principaux défis que nous avons identifiés est l'affaiblissement croissant des contrôles et de la sécurité aux frontières, qui permet le trafic de ressources naturelles et d'autres activités criminelles organisées. Les groupes criminels transnationaux et terroristes utilisent les recettes illicites qu'ils en tirent pour financer leurs activités et répandre la misère, la mort et la terreur sur tout le continent. Nos gouvernements se retrouvent ainsi face à un immense défi, celui de gérer leurs frontières de manière à assurer leur intégrité territoriale et leur souveraineté tout en veillant à ce qu'elles servent de pont et non de barrières à la coopération transfrontière et à l'intégration régionale.

Afin de lutter contre le financement du terrorisme, le Parlement angolais a adopté en novembre une loi sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, soumettant les personnes politiquement exposées mais aussi les personnes ordinaires à un devoir de diligence accru. La loi, qui suit les recommandations du Fonds monétaire international et du Groupe d'action financière, vise à prévenir les transferts de fonds à des entités financières domiciliées à l'étranger dont il a été établi qu'elles ont des liens avec des organisations criminelles. Elle interdit la création de banques écran, qui sont responsables de 70 % de la circulation de capitaux appartenant aux organisations terroristes, selon les enquêtes des services criminels américains et européens.

Étant donné que la coopération internationale est un outil fondamental de la lutte contre la menace du terrorisme, comme le soulignent de nombreuses résolutions du Conseil, le Gouvernement angolais s'attache à coopérer plus étroitement aux échelons international, régional et sous-régional dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment en promouvant les meilleures pratiques, les normes et les codes internationaux

et en améliorant les performances des institutions gouvernementales. L'identification des défis régionaux et thématiques sur ce sujet est un processus continu. C'est pourquoi l'Angola, au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine afin d'accroître et d'étayer les activités de renforcement des capacités et de faciliter la fourniture d'une assistance technique dans le but de lutter contre le financement du terrorisme, mais aussi de remédier aux mauvaises conditions socioéconomiques, qui favorisent la criminalité et d'autres activités illicites.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'engagement de la République d'Angola à continuer de travailler avec l'ONU dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies afin de prévenir et de combattre la menace que représente le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Niang (Sénégal) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, féliciter la République populaire de Chine pour sa présidence mensuelle du Conseil de sécurité et pour l'organisation de ce débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : lutter contre le terrorisme et l'extrémisme en Afrique ». Je voudrais, dans la même veine, dire l'appréciation de ma délégation pour les déclarations éclairantes qui ont été fournies par M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'ONU; et M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général et Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Mon pays saisit l'opportunité de ce débat pour s'incliner respectueusement devant la mémoire des victimes d'attaques terroristes, rendre hommage à tous les pays qui luttent contre ces fléaux et réitérer sa condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motivations et les auteurs.

Les efforts multidimensionnels jusqu'ici déployés sur le continent africain, notamment à l'ouest et dans la bande sahélo-saharienne, n'ont pas encore permis d'endiguer la menace sécuritaire liée au terrorisme et à l'extrémisme violent. Ces dernières années ont vu,

en effet, une prolifération rapide et inquiétante de cette menace dans cette partie du continent, engendrant ainsi des problèmes aux conséquences graves. Pour preuve, en 2019, plus de 700 attaques terroristes commises par des groupes terroristes, des réseaux criminels, ainsi que des milices communautaires et tribales, ont été recensées dans la zone du Sahel, notamment au Mali, au Burkina Faso et au Niger, compte non tenu de celles notées dans le bassin du lac Tchad. Ces attaques ont fait 4 000 victimes pour la seule année 2019, contre 770 en 2016. Dans le même temps, le nombre des personnes déplacées a atteint un demi-million, sans compter les quelque 25 000 personnes devenues des réfugiés.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que les attaques terroristes se déplacent et menacent désormais les États côtiers, y compris le Sénégal. Il s'y ajoute que des trafics de tous genres alimentent les réseaux terroristes, non sans favoriser la migration clandestine. Ainsi donc, dans le contexte d'intégration sous-régionale, l'exigence de la libre circulation des personnes et des biens se heurte désormais à la nécessité du contrôle et de la sécurisation des frontières terrestres, aériennes et fluvio-maritimes.

Face à cette situation urgente et complexe, et face à ses conséquences multiples sur l'atteinte des objectifs de développement durable, il convient de rester davantage mobilisé et de revoir nos cadres d'actions. C'est, d'ailleurs, bien consciente de ces défis que, lors de son sommet du 21 décembre 2019, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté son plan d'action 2020-2024 et s'est engagée à mobiliser 1 milliard de dollars américains pour sa mise en œuvre. Cette initiative est à encourager et à soutenir. Il en va de même de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram menée par l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad, qui constitue une approche permettant d'établir des paramètres d'alerte et d'engagement précoces pour toutes les formes de conflits locaux. Nous saluons également les actions du Groupe de cinq pays du Sahel, ainsi que la Déclaration commune signée, le 13 janvier à Pau, entre la France et certains pays du Sahel, définissant une nouvelle feuille de route avec comme axe majeur la création d'une « coalition pour le Sahel ».

Ce sont là des efforts bien louables, mais dont la mise en œuvre est confrontée à la difficulté de mobiliser le financement nécessaire. C'est le moment d'inviter

une nouvelle fois les États à respecter leurs engagements souscrits dans le cadre de ces initiatives.

Bien entendu, la réponse à apporter au terrorisme ne sera pas que financière et sécuritaire. La bonne gouvernance, la lutte contre l'impunité et la discrimination, la résolution des conflits intercommunautaires latents, ainsi que le développement durable et inclusif devront être mis à contribution pour sortir de la violence engendrée par le terrorisme.

Pour sa part, le Sénégal déroule une stratégie antiterroriste axée sur la prévention, par la mise en place des programmes de développement économique et social pour combattre les causes structurelles et conjoncturelles du terrorisme. Fort de sa réputation de pays de paix et de tolérance, le Sénégal mène aussi des campagnes de sensibilisation associant la société civile, les leaders d'opinion, les chefs coutumiers et religieux, et les jeunes, dans le but de promouvoir une alternative aux discours de propagande haineux des groupes terroristes.

En outre, le Sénégal reste un membre actif dans la recherche de solutions au terrorisme et à l'extrémisme violent. Il participe régulièrement aux rencontres internationales sur cette thématique et organise lui-même périodiquement des conférences de haut niveau sur les questions de paix et de sécurité, dont le plus connu et le plus illustre est le Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique. Par ailleurs, l'État du Sénégal collabore avec les organisations spécialisées des Nations Unies telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL et le Bureau de lutte contre le terrorisme, et coopère avec des partenaires bilatéraux dans le domaine de l'assistance technique, du partage des données terroristes et du renseignement en matière de flux de financement et de blanchiment.

Je vais conclure. Il est évident que, dans un monde globalisé, aucun pays ne saurait, à lui seul, faire face de façon durable au terrorisme et à l'extrémisme violent; d'où l'impératif d'adopter une stratégie intégrée prenant en compte tous les aspects liés à la lutte antiterroriste, y compris la lutte contre le financement du terrorisme dans l'esprit de la résolution 2462 (2019). Dans cette optique, la coordination des différents efforts internationaux, régionaux, sous-régionaux et bilatéraux est tout aussi indispensable pour arriver à bout du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Togo.

M. Kpayedo (Togo) : Avant tout propos, le Togo voudrait remercier la Chine pour avoir pris l'heureuse initiative d'organiser ce débat sur une question de grande préoccupation non seulement en Afrique, mais dans le monde.

On ne le dira jamais assez, la menace terroriste contre la paix et la sécurité en Afrique, entretenue par la poussée de l'extrémisme violent, est un mal profond dont les conséquences pèsent lourdement sur l'évolution socioéconomique et la cohésion nationale dans nos États. Je voudrais insister particulièrement sur la gravité croissante de la menace terroriste sur les pays de l'Afrique subsaharienne, notamment l'Afrique de l'Ouest où plus un seul jour ne passe sans qu'on ne dénombre une victime du terrorisme. Faut-il le rappeler, ces quatre dernières années, l'Afrique de l'Ouest, à elle seule, a été victime de plus 2 200 attaques qui ont occasionné 11 500 morts, des milliers de blessés et des millions de déplacés.

Dans ce tableau plus qu'inquiétant, je voudrais saluer les efforts déployés par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour lutter contre ce fléau et sécuriser les différentes zones atteintes. Les difficultés que rencontre cette force sur le terrain et la multiplication des groupes terroristes dans la région, malgré les efforts, appellent à une approche plus élargie de ce combat qui ne peut et ne doit se circonscrire aux seuls États qui y font face depuis de longues années.

En effet, face à cette urgence sécuritaire, mon pays salue la nouvelle dynamique impulsée par les 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont annoncé, en septembre 2019, leur volonté de mobiliser 1 milliard de dollars sur quatre ans, en soutien aux actions du G5 Sahel, pour mener à bien la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la coopération sous-régionale pour la lutte antiterroriste, il est heureux de mentionner ici l'initiative d'Accra, à travers laquelle cinq pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana et le Togo, ont signé, en septembre 2017, une entente sur l'échange de renseignements et le renforcement des capacités de leurs services de sécurité.

C'est également le lieu ici de se féliciter de l'engagement de l'ONU aux côtés des États Membres, car à travers le Comité contre le terrorisme, elle appuie les États dans leurs initiatives nationales pour juguler le mal. Au Togo, par exemple, à l'issue d'une visite d'évaluation effectuée du 22 au 24 juillet 2019, le Comité contre le

terrorisme a formulé des recommandations sur l'architecture nationale conduite par le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, créé le 15 mai 2019. L'action de ce comité national ainsi que celle de ses démembrements au niveau local ont pu être ainsi évaluées en vue de leur renforcement et de leur opérationnalisation. Des mesures ont été également prises, notamment avec l'appui de la Cellule nationale de renseignements financiers, pour lutter contre les flux financiers illicites afin de tarir les sources de financement éventuelles des réseaux terroristes.

Par ailleurs, mon pays croit fermement que pour une lutte efficace contre le terrorisme, il faut que des mesures visant l'inclusion de tous soient prises et encouragées. Dans ce sens, le Togo, dans sa stratégie antiterroriste, s'est engagé depuis de nombreuses années déjà à empêcher les réseaux terroristes de recruter des combattants, en orientant prioritairement ses actions vers la consolidation de l'état de droit et l'enracinement de la démocratie, l'éducation à la paix et à la citoyenneté ainsi que la lutte contre les discours haineux. Ces mesures transparaissent clairement dans le Plan national de développement, dont le troisième axe, intitulé « La

consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion », a pour vocation de renforcer les capacités institutionnelles et humaines appropriées pour relever les défis de développement et garantir la réalisation de l'ensemble des droits et libertés en vue du renforcement de la cohésion sociale et de la prise en compte effective des principes fondamentaux d'équité et d'inclusion. Au demeurant, mon pays soutient fermement toute action pour le maintien et la consolidation de la paix ainsi que la lutte contre le terrorisme dans le monde. Son engagement dans ce sens est irréversible.

La menace terroriste contre la paix et la sécurité en Afrique est sérieuse et interpelle l'ensemble de la communauté internationale. Non seulement elle crée un état de psychose permanent au sein des populations, mais également et surtout, elle sape les énormes efforts de développement consentis par nos pays malgré souvent de rares ressources. La réponse de la communauté internationale doit non seulement être globale, mais aussi s'inscrire nécessairement dans une logique préventive et proactive.

La séance est levée à 16 heures.